

**COMPTE-RENDU SUCCINCT
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 7 AVRIL 2022**

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ablon-sur-Seine régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Eric GRILLON, Maire (*séance ouverte à 20 heures*).

Présents : É. GRILLON, J.-B. PAUL, L. ANQUETIN, P. ROUYER, C. QUÉRO, L. FORICHON, C. BEUDIN, P. DOUWES, N. MONZON, M. FERNANDEZ, J. BUISINE, C. MOYNIÉZ (à partir du point 1), C. TIPHINEAUD, E. BIANAY-BALCOT, A. QUEIJO, M. GRIMONT, P. QUÉRO, S. JUGAL, T. BAYRAK, M. LE GOFF, V. MOREAU, D. ASSO, S. SABLITCH, V. BAYOUT, M SEMADENI.

Absents représentés :	G. BORRELLY	procuration à	É. GRILLON
	D. GONÇALVES		P. ROUYER
	M. ALOUI		P. DOUWES
	C. CONTAMIN		V. BAYOUT

Secrétaire de séance : Nelly MONZON est désignée, à **L'UNANIMITÉ**, par le Conseil municipal.

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 février 2022 est adopté, à **L'UNANIMITÉ**.

Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises depuis le 10 février 2022 conformément à la délégation votée par le Conseil municipal au cours de la séance du 24 septembre 2020, en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

01-FIXATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION ATTRIBUÉES AU MAIRE, AUX ADJOINTS ET AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

DÉCIDE à L'UNANIMITÉ de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et des adjoints au maire comme suit : le Maire : 55 % de l'indice brut de terminal de de l'échelle indiciaire de la fonction publique, le 1^{er} adjoint : 18 % de l'indice brut, le 2^{ème} adjoint : 18 % de l'indice brut, le 3^{ème} adjoint : 18 % de l'indice brut, le 4^{ème} adjoint : 18 % de l'indice brut, le 5^{ème} adjoint : 18 % de l'indice brut, le 6^{ème} adjoint : 9 % de l'indice brut, le 7^{ème} adjoint : 18 % de l'indice brut ; **DÉCIDE** qu'une indemnité d'un montant correspondant à 9 % de l'indice brut terminal de rémunération de la fonction publique est allouée à chaque conseiller municipal détenant une délégation de fonction octroyée par le Maire ; **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits chaque année au compte 6531 « Indemnités des Maires, des adjoints au maire et des conseillers municipaux » du Budget Primitif ; **DIT** que les indemnités ainsi déterminées sont versées aux élus bénéficiaires depuis la date d'entrée en fonction des élus concernés, soit depuis le 27 mai 2020 et à compter d'avril 2022 pour un Conseiller municipal délégué ; **PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne.

1-AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES ORIENTATIONS ET LES OBJECTIFS DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ EXTÉRIEURE INTERCOMMUNAL

ÉMET UN AVIS FAVORABLE à L'UNANIMITÉ au projet de Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) ; **MANDATE** Monsieur le Maire pour porter toute demande d'ajustement complémentaire tendant à maintenir la cohérence d'ensemble du projet de Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) ; **DIT** que cette délibération sera affichée en mairie ; **PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne et Monsieur le Président de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

2- AVIS SUR LE BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE À LA DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME

ÉMET UN AVIS FAVORABLE à L'UNANIMITÉ au bilan de la concertation préalable à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme d'Ablon-sur-Seine ; **DIT** que cette délibération sera affichée en mairie ; **PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne et Monsieur le Président de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

3-COMPTES DE GESTION DU BUDGET DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2021

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le comptable assignataire de la commune, visé et certifié par le Trésorier-Payeur général du Val-de-Marne, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ; **PREND ACTE** du Compte de Gestion du budget de la commune pour l'exercice 2021 ; **DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne et Monsieur le Trésorier Principal d'Orly.

4-COMPTES ADMINISTRATIF DU BUDGET DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2021

APPROUVE par 25 VOIX POUR et 3 ABSTENTIONS (V. BAYOUT, M. SEMADENI, C. CONTAMIN) l'ensemble des opérations comptables soumises à son examen ; **APPROUVE** le Compte Administratif 2021 de la Commune dont le résultat s'établit de la façon suivante :

Section	Dépenses (mandats émis)	Recettes (titres émis)	Résultats de l'exercice 2021
Fonctionnement	7 910 024,38 €	9 078 213,30 €	1 168 188,92 €
Investissement	4 010 346,12 €	5 674 049,20 €	1 663 703,08 €

ARRÊTE comme suit les résultats des différentes sections budgétaires de l'exercice 2021 :

	Résultats de clôture 2021	Reports de l'exercice 2020	Résultats cumulés
Fonctionnement	1 168 188,92 €	1 415 058,54 €	2 583 247,46 €
Investissement	1 663 703,08 €	- 1 636 599,37 €	27 103,71 €
Total	2 831 892,00 €	- 221 540,83 €	2 610 351,17 €

CONSTATE que les restes à réaliser en section d'investissement s'élèvent à :

Dépenses	604 556,00 €
Recettes	101 000,00 €

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes et crédits annulés ; **DONNE** quitus aux ordonnateurs, pour leur gestion 2021 ; **DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne et Monsieur le Trésorier principal d'Orly.

5-AFFECTATION AU BUDGET PRIMITIF 2022 DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2021 DE LA COMMUNE

AFFECTE par 26 VOIX POUR et 3 ABSTENTIONS (V. BAYOUT, M. SEMADENI, C. CONTAMIN) ainsi le résultat de l'exercice 2021 de la section de fonctionnement d'un montant de **2 583 247,46 € : 476 452,29 €** au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » de la section d'investissement ; **2 106 795,17 €** en R002 « résultat reporté ou anticipé » de la section de fonctionnement ; **AFFECTE** le résultat d'investissement, soit un excédent de **27 103,71 €** à la section d'investissement, chapitre R 001 – Résultat reporté ; **PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne et Monsieur le Trésorier Principal d'Orly.

6-FIXATION DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

DÉCIDE à l'UNANIMITÉ que les taux votés des 2 taxes directes locales seront fixés à : Taxe foncière sur les propriétés bâties : **38,65 %** et Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **49,03 %** **PRÉCISE** que ces taux permettent d'assurer le produit total des impôts directs communaux finançant toutes les dépenses courantes de la Ville ; **PRÉCISE** que la recette correspondante sera inscrite au compte 7311 « contributions directes » du budget primitif de l'exercice 2022 ; **PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne et Monsieur le Trésorier Principal d'Orly.

7-ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CCAS

APPROUVE à L'UNANIMITÉ l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au Centre Communal d'Action Sociale ; **DIT** que la dépense correspondante sera inscrite au compte 657362 « subventions de fonctionnement versées au CCAS » du budget primitif de l'exercice 2022 ; **PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne et Monsieur le Trésorier Principal d'Orly.

8-EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2022 DE LA COMMUNE

APPROUVE par 25 VOIX POUR et 3 ABSTENTIONS (V. BAYOUT, M. SEMADENI, C. CONTAMIN) le Budget Primitif 2022 de la commune, aux montants répartis comme ci-dessous :

Section de fonctionnement

DÉPENSES			RECETTES		
Chapitre 011	Charges à caractère général	2 160 840,00 €	Chapitre 013	Atténuation de charges	30 000,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel	3 937 990,00 €	Chapitre 70	Produits des services	432 500,00 €
Chapitre 014	Atténuation de charges	844 000,00 €	Chapitre 73	Impôts et taxes	6 140 000,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	858 877,00 €	Chapitre 74	Dotations et participations	1 427 500,00 €
			Chapitre 75	Autres produits de gestion courants	49 000,00 €
Chapitre 66	Charges financières	99 811,36 €	Chapitre 76	Produits financiers	0,00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	12 500,00 €	Chapitre 77	Produits exceptionnels	0,00 €
Chapitre 68	Dotations aux provisions	10 000,00 €	Chapitre 78	Reprise sur amort. Et provisions	0,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	1 266 294,00 €	Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	381 000,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	1 376 482,81 €			
TOTAL DES DEPENSES		10 566 795,17 €	TOTAL DES RECETTES		8 460 000,00 €

D002 résultat 2020 anticipé	- €	R002 résultat 2021 anticipé	2 106 795,17 €
------------------------------------	-----	------------------------------------	----------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	10 566 795,17 €	Total des recettes de fonctionnement cumulées	10 566 795,17 €
--	------------------------	--	------------------------

Section d'investissement

DÉPENSES			RECETTES		
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	138 805,00 €	Chapitre 13	Subventions d'investissement	700 000,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	3 577 971,81 €	Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	410 000,00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00 €	Chapitre 10	Dotations, fonds divers, réserves	1 131 452,29 €
Chapitre 16	Remboursements d'emprunt	310 000,00 €	Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	1 376 482,81 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	381 000,00 €	Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	1 266 294,00 €
TOTAL DES DEPENSES		4 407 776,81 €	TOTAL DES RECETTES		4 884 229,10 €

Restes à réaliser 2021	604 556,00 €	Restes à recouvrer 2020	101 000,00 €
-------------------------------	--------------	--------------------------------	--------------

D001 résultat anticipé	0,00 €	R001 résultat anticipé	27 103,71 €
-------------------------------	--------	-------------------------------	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	5 012 332,81 €	Total des recettes d'investissement cumulées	5 012 332,81 €
---	-----------------------	---	-----------------------

9-DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL – D.S.I.L. 2022 – RÉNOVATION THERMIQUE DE LA TOITURE, ISOLATION DU PLAFOND ET PASSAGE EN ÉCLAIRAGE AUX LEDS DES ÉCOLES MATERNELLE PIERRE ET MARIE CURIE ET PRIMAIRE PASTEUR B

SOLLICITE le soutien financier de l'État à hauteur de 190 887.52 € H.T., soit 60 % du montant hors taxe de cette opération, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local de l'exercice 2022 pour la réalisation de cette opération ; **DIT** que le coût global de l'opération de travaux de rénovation thermique de la toiture des écoles Pasteur B et maternelle Pierre et Marie-Curie est estimé à 318 145.86 € H.T ; **APPROUVE à L'UNANIMITÉ** le plan de financement prévisionnel suivant :

Nature	Taux de subvention	RECETTES	DEPENSES
		Montant HT	Montant HT
D.S.I.L 2022	60 %	190 887.52 €	318 145.86 €
Solde (autofinancement)	40 %	127 258.34 €	
TOTAL HT	100 %	318 145.86 €	318 145.86 €
T.V.A 20 %			63 629.17 €
TOTAL T.T.C			381 775,03 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande ; **PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne et Monsieur le Trésorier Principal d'Orly.

10-DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – D.E.T.R. 2022 – RÉNOVATION THERMIQUE DE LA TOITURE, ISOLATION DU PLAFOND ET PASSAGE EN ÉCLAIRAGE AUX LEDS DES ÉCOLES MATERNELLE PIERRE ET MARIE CURIE ET PRIMAIRE PASTEUR B

SOLLICITE le soutien financier de l'État à hauteur de 190 887.52 € H.T., soit 60 % du montant hors taxe de cette opération, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux de l'exercice 2022 pour la réalisation de cette opération ; **DIT** que le coût global de l'opération de travaux de rénovation thermique de la toiture des écoles Pasteur B et maternelle Pierre et Marie-Curie est estimé à 318 145.86 € H.T ; **APPROUVE à L'UNANIMITÉ** le plan de financement prévisionnel suivant :

Nature	Taux de subvention	RECETTES	DEPENSES
		Montant HT	Montant HT
D.E.T.R. 2022	60 %	190 887,52 €	318 145,86 €
Solde (autofinancement)	40 %	127 258,34 €	
TOTAL HT	100 %	318 145,86 €	318 145,86 €
T.V.A 20 %			63 629,17 €
TOTAL T.T.C			381 775,03 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande ; **PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne et Monsieur le Trésorier Principal d'Orly.

11-DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – D.E.T.R. 2022 – TRAVAUX DE RÉNOVATION THERMIQUE POUR LES MENUISERIES EXTERIEURES DE L'ESPACE CULTUREL ALAIN-POHER

APPROUVE à L'UNANIMITÉ les travaux de rénovation thermique par les menuiseries extérieures de l'Espace Culturel Alain-Poher ; **SOLLICITE** le soutien financier de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux de l'exercice 2022 pour la réalisation de cette opération ; **DIT** que le coût global de l'opération est estimé à 425 606,12 € H.T ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande.

12-ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION DU SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS

AUTORISE à L'UNANIMITÉ Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de **1 500 €** en faveur de l'association du Secours Populaire Français ; **DIT** que la dépense correspondante sera inscrite au compte 6574 « Subventions de fonctionnement versées aux associations et autres personnes de droit privé » du budget primitif de l'exercice 2022 ; **DÉCIDE** de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision ; **PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne et Monsieur le Trésorier Principal d'Orly.

13-CRÉATION D'UN COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL (CST) COMMUN À LA COMMUNE ET AU CCAS

DÉCIDE à L'UNANIMITÉ la création d'un Comité Social Territorial local commun à la Commune et au CCAS ; **FIXE** à six les membres du Comité Social Territorial : trois représentants de la collectivité et trois représentants du personnel ; **PRÉCISE** que l'avis du Comité Social Territorial est rendu après le recueil des avis, d'une part, des représentants du personnel et, d'autre part, des représentants de la collectivité ; **PRÉCISE** qu'il n'est pas créé de formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail au sein du comité social territorial.

14-RÉPARTITION DE LA SUBVENTION DÉPARTEMENTALE 2022 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES LOCALES

DÉCIDE à L'UNANIMITÉ de répartir la subvention départementale de **2 351,60 €** pour l'exercice 2022 aux associations sportives locales, comme suit :

ASSOCIATIONS SPORTIVES

ASSOCIATION	Proposition 2022
BOXING CLUB	166,00 €
NEW TOWNS KINGS	557,00 €
TENNIS CLUB ABLON	326,00 €
U.S.V.A. FOOTBALL	777,60 €
TWIRLING BATON VLR/ABLON	150,00 €
KING KARATE VLR/ABLON	150,00 €
VILLENEUVE HAND-BALL ABLON	225,00 €
Total	2 351,60 €

DIT que l'information de cette répartition sera communiquée au Conseil départemental ; **PRÉCISE** que le mandatement des subventions aux associations concernées sera effectué par le Conseil départemental du Val-de-Marne ; **PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne, Monsieur le Président du Conseil départemental du Val-de-Marne et Monsieur le Trésorier Principal d'Orly.

15-FIXATION DES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DES FAMILLES À LA CLASSE DE DÉCOUVERTE 2022 À SAINT-LAURENT-SUR-MER (CALVADOS – NORMANDIE)

DÉCIDE à L'UNANIMITÉ d'appliquer les tarifs suivants pour la classe de découverte de Saint-Laurent-sur-Mer (Calvados) :

Prix journalier					
Votre quotient familial CAF	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants et +
	0,80000 %	0,67500 %	0,60750 %	0,54675 %	0,49208 %
entre 0 et 1 000	11,25	11,25	11,25	11,25	11,25
entre 1 001 et 1 500	12,00	11,25	11,25	11,25	11,25
entre 1 501 et 2 000	16,00	13,50	12,15	11,25	11,25
entre 2 001 et 2 500	20,00	16,88	15,19	13,67	12,30
entre 2 501 et 3 000	24,00	20,25	18,23	16,40	14,76
entre 3 001 et 3 500	26,25	23,63	21,26	19,14	17,22
entre 3 501 et 4 000	26,25	26,25	24,30	21,87	19,68
entre 4 001 et 4 500	26,25	26,25	26,25	24,60	22,14
entre 4 501 et 5 000	26,25	26,25	26,25	26,25	24,60
entre 5 001 et 5 500	26,25	26,25	26,25	26,25	26,25
entre 5 501 et +6 000	26,25	26,25	26,25	26,25	26,25

DIT que le prix journalier est déterminé en fonction du quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales et en fonction du nombre d'enfants à charge ; **DIT** que la participation familiale minimale est fixée à 15 % et la participation maximale à 35 % du coût du séjour ; **DIT** que le tarif minimum appliqué est de 11.25 €, le tarif maximum appliqué est de 26.25 €. Soit un coût minimum pour 5 jours de 56,25 € et un coût maximum de 131,25 € ; **DIT** que les recettes en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant ; **DIT** que ces tarifs demeurent valables jusqu'à l'adoption d'une délibération modificative ; **DIT** que la Municipalité reste susceptible d'examiner toute situation particulière et d'appliquer en la circonstance un tarif spécifique ; **DIT** que le Maire et le Trésorier Principal d'Orly sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente délibération ; **PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Trésorier Principal.

16-ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS LOCALES

DÉCIDE à L'UNANIMITÉ d'attribuer des subventions de fonctionnement d'un montant global de **31 350 €** pour l'exercice 2022 aux associations locales dont la liste suit :

	Subvention en € de fonctionnement	Subvention en € exceptionnelle	Total en €
ASSOCIATIONS À BUT SPORTIF			16 200 €
BOXING CLUB	1 500		1 500
NEW TOWNS KINGS	3 000		3 000
T.C.A.V. (Tennis Club d'Ablon-Villeneuve)	2 500		2 500
TWIRL VILLENEUVE/ABLON	350		350
U.S.V.A Football	4 000	1 000	5 000
KING KARATE	350		350
VILLENEUVE HANDBALL ABLON	2 500	1 000	3 500
ASSOCIATIONS CULTURELLES ET DE LOISIRS			12 700 €
AICA	10 000	1 000	11 000
AMICALE BRETONNE KERNEVEZ AR ROUE	200	200	400
ART PASSION	150		150
COUSETTE AND CO	200		200
LE LIVRE ET LA PLUME	100		100
OSE ART	100		100
ASSOCIATION 20 000 SUR LA TERRE (20K)	750		750
AUTRES ASSOCIATIONS			2 450 €
AAMMAC	150		150
ADDAV	2 000		2 000
FNDIRP	150		150
UNC	150		150

PRÉCISE que le solde de la dotation allouée aux associations fera l'objet d'une nouvelle délibération en septembre 2022 ; **DIT** que la dépense correspondante sera inscrite au compte 6574 « Subventions de fonctionnement versées aux associations et autres personnes de droit privé » du budget primitif de l'exercice 2022 ; **PRÉCISE** que les subventions attribuées dans la présente délibération ne pourront être versées à un bénéficiaire qui n'aurait au préalable transmis à Monsieur le Maire un dossier complet incluant notamment ses statuts à jour, son dernier rapport moral et financier, ainsi qu'une présentation de ses besoins faisant ressortir l'intérêt local de la demande.

17-ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (L'EPIC) « LES BORDS DE SCÈNES »

DÉCIDE d'accorder une subvention de **57 500 €** à l'Établissement Public Industriel et Commercial « Les Bords de Scènes » ; **PRÉCISE** que le versement sera effectué en 1 fois ; **DIT** que les crédits nécessaires sont disponibles à l'article 6574 du budget communal ; **PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne et Monsieur le Trésorier Principal d'Orly.

18-PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ -ANNÉES 2020-2021

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel de la Commission communale d'accessibilité pour les années 2020 et 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil municipal est levée à 21 heures 30.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 13 avril 2022.

Éric GRILLON
Maire d'Ablon-sur-Seine